

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1er Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu le Budget Primitif,

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-34, en date du 15 octobre 2020, attribuant le marché n° 19006 - Réhabilitation de l'ancien bâtiment Energie pour la création d'un Pôle d'accompagnement des porteurs de projets à Amnéville, et notamment le lot 11 : Structure appareil élévateur, à la société AMS – 31, allée de l'Economie 67370 WIWERSHEIM, pour un montant de 22 643,00 € HT.

Considérant la demande de travaux modificatifs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : de signer un avenant N° 1 au marché n° 19006 – Réhabilitation de l'ancien bâtiment Energie pour la création d'un Pôle d'accompagnement des porteurs de projets à Amnéville, et notamment le lot 11 : structure appareil élévateur, attribué à la société AMS – 31, allée de l'Economie 67370 WIWERSHEIM, pour des travaux modificatifs,

Article 2 : que le montant de cet avenant est fixé à 532,00 € H.T., portant le montant total du marché de 22 643,00 € H.T. à 23 175,00 € H.T.

Rombas, le 20 décembre 2023

Affichage au siège le 22.12.2023

Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,



Lionel FOURNIER

réception en préfecture
057-200056190-20231220-DP2023-57-AU
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023